



# Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 5 décembre 2011

## UN MOINS GRAND NOMBRE DE PERSONNES À FAIBLE REVENU SONT ADMISSIBLES À L'AIDE JURIDIQUE, SELON LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

(TORONTO) Au cours de la dernière décennie, l'Ontario a dépensé plus que toute autre province pour le soutien à l'aide juridique par habitant. Malgré cela, un moins grand nombre de personnes sont admissibles aux certificats d'Aide juridique Ontario requis pour retenir les services d'un avocat à temps plein. En conséquence, plus de personnes ont dû recourir aux avocats de service dans les palais de justice, aux conseils d'Aide juridique Ontario et aux renseignements fournis sur le site Web de l'organisme, selon ce que mentionne le vérificateur général Jim McCarter dans son *Rapport annuel 2011*.

« Les seuils d'admissibilité financière pour l'obtention de certificats d'aide juridique sont demeurés inchangés depuis les années 1990, a déclaré M. McCarter aujourd'hui, après la parution du rapport. Cette situation, conjuguée à l'augmentation du coût des factures d'aide juridique des avocats, a fait en sorte que les personnes ayant de faibles niveaux de revenu ne peuvent pas toutes être représentées de façon efficace par un avocat. »

Aide juridique Ontario est une société autonome qui relève du ministère du Procureur général. L'organisme a pour mandat de fournir, d'une manière efficace et rentable, des services d'aide juridique de haute qualité aux Ontariens à faible revenu, en tenant compte du fait que les avocats du secteur privé et les cliniques jouent un rôle de premier plan dans la prestation des services.

Le vérificateur général fait notamment état des constatations suivantes :

- Il est nécessaire de renforcer les contrôles pour s'assurer que tous les paiements versés aux avocats, qui s'élèvent à 190 millions de dollars par année, sont justifiés. Au moment de la vérification, Aide juridique Ontario s'employait à combler les lacunes dans son système de paiement des avocats.
- Nous avons constaté que la stratégie à long terme d'Aide juridique Ontario visant à rendre ses activités plus rentables et à améliorer l'accès à l'aide juridique était sur la bonne voie.
- Aide juridique Ontario n'a pas établi de programme d'assurance de la qualité avec le Barreau du Haut-Canada pour aider à garantir la haute qualité des services juridiques fournis par les avocats salariés et contractuels.
- Les efforts déployés par Aide juridique Ontario pour rendre le fonctionnement des cliniques juridiques plus efficace ont entraîné une détérioration des relations avec celles-ci.

-30-

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Jim McCarter  
Vérificateur général  
(416) 327-1326

Christine Pedias  
Communications  
(416) 327-2336